

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE DOUZE JUILLET, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 5 juillet 2022

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Yves LEMOINE, Yves RUFFET.

Claudine AILLET, Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Marie-Madeleine BOURDEL, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GOUEZIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Marie-Pierre LE ROUX (*suppléante de Joël LUCIENNE, absent*), Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Patrick BRIENS (*suppléant de Nicole POULAIN, absente*), Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Nathalie BEAUVY donne pouvoir à Denis BERTRAND,
- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- David BURLLOT donne pouvoir à Nathalie BOUZID,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Thierry GAUVRIT donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Renaud LE BERRE donne pouvoir à Jean-Luc COUELLAN,
- Caroline MERIAN donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Valérie MORFOUASSE donne pouvoir à Jean-François CORDON,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Michel VIMONT donne pouvoir à Catherine LELIONNAIS,
- Yvon BERHAULT, Alain GENGE, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Josianne JEGU, Marc LE GUYADER, Jean-Michel LEBRET, Sébastien PUEL, Thierry ROYER.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Jean-Luc COUELLAN

Délibération n°2022-082

Membres en exercice : 69 Présents : 50

Absents : 19

Pouvoirs : 11

AFFAIRE GENERALES COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président doit rendre compte des délibérations prises par le Bureau dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations octroyées au Bureau par le Conseil communautaire,

Après cette présentation :

Le Conseil communautaire prend acte des délibérations prises par le Bureau lors de la séance du 14 juin 2022 :

– Ressources humaines

- Délibération 2022-051 – Ressources humaines - Mise à disposition de personnels
Acceptation des mises à disposition de personnels ci-après :

Collectivité employeur	Structure d'accueil	Fonctions Service	%DHS MAD Par an	Date de début	Date de fin
Lamballe Terre & Mer	GIP Mathurin Méheut	Direction	20%	01.03.2022	31.12.2024
Lamballe Terre & Mer	GIP Mathurin Méheut	Assistance administrative	40%	01.06.2022	31.12.2024
Lamballe Terre & Mer	CIAS	Direction	70%	01.06.2022	31.12.2024
CIAS	Lamballe Terre & Mer	Agent d'entretien	25%	01.06.2022	31.12.2024

Autorisation du président, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

– Conventionnement

- Délibération 2022-052 – Aménagement numérique – Dématérialisation – Service d'aide à l'instruction du droit des sols de MEGALIS BRETAGNE – Adhésion – Mise à jour du barème
- Délibération 2022-053 – Transitions écologiques et énergétiques – Convention avec le conseil départemental des côtes d'Armor pour la conservation des données de suivi de la qualité de l'eau
- Délibération 2022-054 – Transition écologiques et énergétiques avenant au PAPI ARGUENON
Approbation de la prolongation de la convention de PAPI Arguenon d'une année supplémentaire (2017-2023)
- Délibération 2022-055 – Finances Garanti d'emprunt – SA HLM « LA RANCE » - Construction de 8 logements locatifs sociaux – PLENEUF-VAL-ANDRE
Accord de la garantie de Lamballe Terre & Mer à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt n°135997 d'un montant total de 1 035 550 € (soit 517 775€) souscrit par la SA HLM « LA RANCE » auprès de la caisse des Dépôts et Consignations. Certifié exécutoire, compte tenu :

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

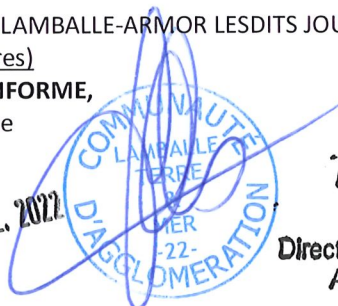
POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

22 JUL. 2022



De la transmission en Préfecture le 22 JUL. 2022

De l'affichage le 22 JUL. 2022

Pour le Président, le Président,
Par délégation, Directeur Général des Services, Services,
Arnaud LECOURT